

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 10 juillet 2018

Délibération n° 2018 – 10/07/2018 – 10

Nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 11 juin 2018

Après en avoir délibéré

Approuve avec 24 voix pour (unanimité) :

la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Dijon, le 11 juillet 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement